



Formation annulée à la date initialement prévue

Formation : Biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale

[Formation annulée à la date initialement prévue] L'institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'ENSSIB, une journée de formation consacrée à la recherche de provenance et à la valorisation des biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci se déroulera du 12 au 14 mai 2020 à Villeurbanne.

Présentation de la formation

Depuis vingt ans, la présence dans les musées et les bibliothèques de biens culturels spoliés à des familles juives pendant la Seconde Guerre mondiale demeure un sujet sensible. 80 ans après les spoliations, la recherche de provenance progresse et il est possible de retrouver les propriétaires de ces œuvres et de les restituer à leurs ayants droit. L'État poursuit cette politique de réparation et de justice ; le ministère de la Culture et la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) viennent de se réorganiser pour faciliter ces recherches et faire plus encore la lumière sur le parcours des œuvres.

Toutes les institutions patrimoniales peuvent être confrontées à cette question : les musées dépositaires d'œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), mais plus largement l'ensemble des musées, de tous statuts, qui peuvent détenir dans leurs collections des œuvres qui se révèlent avoir un parcours douteux, ou encore les bibliothèques publiques qui ont, elles aussi, reçu, ou acheté, des livres spoliés. Il appartient à ces institutions de préserver ces œuvres, de faire, dans la mesure du possible, la lumière sur leur provenance et de répondre à toute sollicitation extérieure, notamment de la part des familles spoliées.

Cette formation a pour but de présenter, aux professionnels des musées et des bibliothèques, comme aux responsables administratifs et culturels de l'État, des collectivités territoriales ou du secteur privé, les grands enjeux politiques de la recherche et de la restitution, les méthodes de la recherche de provenance, les obligations de mise en valeur et de présentation de ces œuvres au public. Elle vise à aider les professionnels à gérer au mieux ces œuvres et à traiter cette question qui fédère de nombreux interlocuteurs (ministère de la Culture et autres institutions, familles et ayants droit, chercheurs, avocats, presse etc.).

Intérêt pour les bibliothèques

Pour mémoire, si le sort des objets d'art issus des spoliations de la Seconde guerre mondiale et déposés dans des institutions publiques a fait couler beaucoup d'encre, les bibliothèques sont également massivement concernées par la conservation de telles collections.

En 2017, un groupe de travail associant la Mission de recherche portée par David Zivie, le ministère de la Culture, la BNF et différentes bibliothèques dépositaires d'ouvrages spoliés a préparé des consignes de signalement qui seront prochainement diffusées à l'ensemble des établissements. Il s'agit d'assurer la meilleure visibilité à ces fonds déposés dans les établissements. Le travail de mise à disposition des archives susceptibles de guider le travail d'identification est également en cours d'instruction.

Les travaux de ce groupe de recherche, essentiellement grâce aux enquêtes et dépouillements d'archives entrepris par Stefano Sereno (INHA) sous l'égide de Juliette Robain, ont permis d'identifier des circuits d'entrée de ces documents dans les bibliothèques bien plus divers que ceux qui étaient initialement connus, notamment par le biais d'achats aux Domaines. Le nombre de bibliothèques dépositaires est donc plus large que celui qui avait été estimé au départ.

Coordonnateurs

David Zivie, responsable de la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, ministère de la Culture.

Informations pratiques

La formation se déroulera **mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14 mai 2020 à l'Enssib**.

Adresse : 17-21 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne.

Public concerné

Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, documentalistes, chargés d'études documentaires, bibliothécaires, régisseurs des collections, attachés de conservation, assistants de conservation, adjoints du patrimoine, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, responsables de fonds patrimoniaux, personnels de l'État, des collectivités territoriales et du secteur privé.

25 places disponibles.

Prix

870 euros.

Sont exonérés des droits d'inscription, sauf mention contraire :

- Les personnels scientifiques d'État (conservateurs du patrimoine, chargés d'études documentaires, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, restaurateurs, chefs de travaux d'art) exerçant leur activité dans le domaine du patrimoine et relevant : de la

direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, des services déconcentrés du ministère de la Culture, des établissements publics administratifs dépendant de la direction générale des patrimoines et des services à compétence nationale à caractère patrimonial, de la Bibliothèque nationale de France.

- Les conservateurs du patrimoine exerçant dans d'autres départements ministériels, les architectes en chef des monuments historiques, les architectes-urbanistes de l'État et les agents exerçant les fonctions de conservateur des antiquités et objets d'art.

Pour les personnes relevant de structures privées, la prise en charge des frais d'inscription peut être obtenue auprès des opérateurs de compétence (OPCO) agréés (listes des opérateurs de compétences sur travail-emploi.gouv.fr) ou des organismes qui agissent pour le compte des OPCO.

Inscriptions

Bulletin d'inscription à envoyer à Muriel Marcellesi (mail : formation.permanente.conservateurs@inp.fr).
Institut national du patrimoine – 2 rue Vivienne, 75002 Paris.
Renseignements au 01 44 41 16 52.

[Site internet de l'INP \(nouvel onglet\).](#)

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/formation-biens-culturels-spolies-pendant-la-seconde-guerre-mondiale>